

Le Conseil accepte la proposition de M. le Maire et prie
M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente
délibération.

Le Maire J. Gonson - J. H. Ser
M. Patry
M. Lamy
M. Priant et Sarpin
M. Aubin
M. Bouché
M. Rampaud
M. Lefèvre
M. Touquet

Session extraordinaire

Séance du 2 sept^{bre} 1914

L'an mil neuf cent quatorze, le deux du mois de Septembre,
à trois heures du soir.

Le Conseil Municipal de la Commune de Rezé-d'alent, convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de sa séance sous la présidence de M. Tisserand
Présents: M. M. Tisserand, Touquet, Rampaud, Patry, Sarpin, Velarde, Dupont, Piquet, Gurbel, Rampaud, et Lefèvre
Absents: M. M. Sauvestre, Rampaud, Héro, Aubin, Artaud, Ollivier, Gendron, Lemerle et Gurbel. Excusés.

M. Gurbel est nommé Secrétaire.

Demande de la Préfecture
pour le placement
de familles de réfugiés
Belges et Français

M. le Maire fait connaître par un avis de M. le Préfet deux circulaires demandant à placer dans la Commune des réfugiés Belges et Français, il a eu de son devoir de convoquer le Conseil municipal pour donner son avis à ce sujet.

Il profite de la circonstance pour rappeler que si l'est allégerment nous partons plus rapidement notre pays, nous le devons à ces réfugiés réfugiés aujourd'hui chez nous, après avoir tout perdu chez eux. Leur attitude héroïque nous a ainsi permis de terminer nos préparatifs de défense, et de décider très probablement de mettre fin à la guerre.

Il estime donc qu'il est du devoir de la France de venir en aide, le plus possible, à ces malheureux.

Il fait connaître que déjà des communes environnantes en ont reçu et que celle de Rezé se doit à elle-même de ne pas rester en arrière de ses voisines.

Après avoir donné lecture de ces deux circulaires précédentes en date des 28 et 29 août, M. le Maire fait connaître qu'il est allé la main de Nantes, afin de savoir ce qui avait été fait à ce sujet. Il

rapporte que dans cette ville un grand nombre de réfugiés ont été reçus dans des familles et que beaucoup d'autres ont été logés dans les écoles.

La ville de Nantes assure, au moyen des fourneaux municipaux, la nourriture de ceux sans ressources ou non nourris par les familles, ayant accepté de seulement les loyers.

Il ajoute qu'à Font-Raoul, tant que nous aurons de la troupe, il ne sera pas possible d'utiliser les écoles déjà occupées par l'armée pour y loger des réfugiés; mais, qu'étant donné la nature de notre Commune, plutôt rurale, il lui semble qu'il serait possible d'en placer chez les cultivateurs auxquels ils rendraient service pour le travail au moment prochain des vendanges, des semailles, etc...

Il devrait également être possible d'en loger chez des habitants de bonne volonté ayant des locaux ou de la literie disponibles.

Pour répondre M. le Maire demande à procéder à l'établissement de listes de personnes susceptibles de recevoir des réfugiés.

M. l'Écuyer ne cache pas qu'il trouve que certains difficultés vont se présenter, surtout au point de vue de la nourriture des réfugiés, car il ne croit pas que l'on puisse donner à ces gens assez de travail pour subvenir à leurs besoins.

M. le Maire est également de cet avis et ne voit pas d'atténuer ces difficultés mais, il prie de commencer à donner satisfaction à la demande de M. le Préfet et d'agir ensuite selon les circonstances et la situation des réfugiés, car certains d'entre eux ne sont sans doute pas dépourvus de toute ressource.

S'il est nécessaire il demandera à l'autorité militaire d'éloigner si possible, tant au point des troupes se trouvant à Font-Raoul afin de loger des réfugiés, d'installer des fourneaux, etc...

Il est décidé que des Commissions de 2 Conseillers municipaux dans chaque quartier, passeront sans délai maisons, villages, etc... afin de noter les personnes acceptant de loger ou nourrir des réfugiés.

La Réunion est fixée au 6 courant pour rendre compte de ces démarches.

J. Goussier L. Barvatin H. Orr
J. Poirier Ch. Poirier et V. Lamy
J. Saupin J. Aubin H. Couët
J. Goussier H. Couët H. Poirier

Hospitales
des
réfugiés Belges
et
Affaires Divers

Session extraordinaire

— Séance du 6 sep^{bre} 1914 —

L'an mil neuf cent quatorze, le six du mois de septembre
à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Rize, légalement
convocqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M. Vignier Maire

Présent: M. M. Vignier, Laureste, Fouquet, Raubaud, Hémé, Briand,
Pahy, Saupin, Aubin, Téletique, Arnaud, Gendron, Lemerle, Piquet,
Curbel, Poutreau, Lepore et Guiberteau

Absents: M. M. Garçon, Téletique, Allier et Dupont, excusés
M. Curbel est nommé Secrétaire.

Hospitalisation
des
réfugiés Belges et Français
et
Affaires Diverses

Comme suite à la réunion du 2 septembre courant, M.
le Maire fait connaître qu'afin de posséder tous les renseignements
nécessaires pour l'application des circulaires Préfectorales des 28
et 31 août, il s'est rendu hier près le Secrétaire Général de la
Préfecture, Président de la Commission d'Hospitalisation des réfugiés

Monsieur le Secrétaire Général a d'abord remercié chaleureusement
M. le Maire pour la bonne volonté qui a été montrée
dans notre commune et les dispositions prises pour répondre à
la demande de M. le Préfet.

Il prie M. le Maire de bien vouloir transmettre aussi à M. M.
les Conseillers municipaux ses plus sincères remerciements.

Pour répondre à la demande de renseignements de M. le Maire
M. le Président de la Commission d'Hospitalisation lui fait
connaître que la Commune de Rize ayant reçu déjà et possédant
encore des troupes, a supporté de ce fait des charges appréciables
dont il a été décidé de lui tenir compte dans la circonstance actuelle.

Par d'autre part la plus grande partie des réfugiés arrivés
jusqu'à ce jour ont pu être hospitalisés dans des communes
voisines.

Dans ces conditions, M. le Président de la Commission
d'Hospitalisation estime qu'il est convenable de surseoir dans
la mesure du possible à l'envoi de réfugiés dans notre commune.
Maire néanmoins prie M. le Maire de préparer si tout habaud
les listes des habitants susceptibles de pouvoir en recevoir,
cet avis n'indiquant que d'autres réfugiés ne doivent pas être
reçus ultérieurement par le Département.

Chaque des Commissions prévues à la Réunion du
2 septembre donne connaissance des personnes voulant bien
accepter de loger, avec ou sans nourriture, des réfugiés.

On trouve ainsi que:

119	habitants	veulent	bien	loger	et	nourrir	1	personne
98	,	,	,	,	,	,	deux	
18	,	,	,	,	,	,	trois	
16	,	,	,	,	,	,	quatre	
8	,	,	,	,	,	,	cinq	

Sait un total de 304 réfugiés logés et nourris
Cuit, logés sans nourriture

16	habitants	pour	1	personne
16	,	,	deux	
2	,	,	trois	
1	,	,	quatre	

Sait un total de 55 réfugiés logés sans nourriture

En outre un certain nombre de locaux inoccupés ont été offerts.

Il est décidé d'adresser par voie d'affiches un appel à la population de la Commune.

Voici les termes de cet appel en

date du 8 Septembre 1914

Comme suite aux circulaires ci dessus, la Municipalité de Roy, adresse un appel chaleureux aux sentiments de générosité des habitants de la Commune, en faveur de ces malheureux victimes de la Guerre, Belges ou Français, obligés d'abandonner leurs logements incantés, leurs foyers ruinés par nos ennemis.

Ainsi que le prévoit une circulaire préfectorale, un certain nombre d'habitants seront tenus de recevoir et de nourrir des réfugiés et autres seulement de les loger ou de les nourrir, selon leur situation.

Déjà beaucoup de nos concitoyens se sont offerts pour accueillir des réfugiés, nous les en remercions très vivement. Mais ces offres ne seront peut être probablement pas suffisantes. Toutes prient nous toutes les personnes dont la situation leur permet, ou possédant des locaux inoccupés susceptibles d'être mis à la disposition de ces malheureux, de bien vouloir le faire connaître, soit à la Mairie de Roy, soit à la permanence, près de la porte à Pont-Rautreau. La tâche plutôt difficile de l'Administration municipale serait ainsi facilitée par la bonne volonté de ces personnes.

Elles auront le beau geste, et cela vaudra mieux que d'attendre à y être contraintes ou requittées.

Les dons en nature seront également bien reçus.

La plupart des réfugiés sont démunis de tout.

Les personnes ayant fait des offres seront priées lorsqu'il y aura lieu de donner suite à leur proposition.

En opposant leur vaillante armée aux Allemands et en retardant leur marche, les Belges ont favorisé considérablement le succès final qui doit couronner les efforts de nos armes. Ils ont acquis des droits imprescriptibles à notre reconnaissance.

C'est par là que nous devons reconnaître et accueillir à bras ouverts ceux

Alaixes Divers

que la guerre a chassé chez nous.

Nous avons donc la conviction que nul dans notre Commune ne cherchera à se soustraire à ce devoir que l'on peut considérer comme sacré et nous sommes convaincus que les femmes et les enfants ainsi recueillis trouveront au sein des familles, en même temps qu'un réconfort moral, les soins matériels qui leur sont indispensables.

Quant aux hommes, en grande majorité cultivateurs, manoeuvres, etc..., ils pourront sans doute être employés dans certains cas et compenser ainsi la dépense que peut occasionner leur nourriture.

Vous répondrez à notre appel, chers Concitoyens. En le faisant vous contribuerez à maintenir intact le bon renom d'hospitalité de notre région.

Soyez-en sincèrement remerciés.

Nous profitons de la circonstance pour également adresser nos plus vifs remerciements à tous nos concitoyens ayant bien voulu apporter leurs cotisations à la souscription organisée dans la Commune en faveur des familles des mobilisés ainsi qu'aux organisateurs syndicaux et philanthropiques mutualistes de l'Union de la Région de l'Etat à Nantes.

Dans nos remerciements nous ne voudrions pas omettre toutes les personnes prêtant leur gracieux et bienveillant concours pour la répartition des secours.

« A nouveau, à tous: Merci »

Affaires Diverses

M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Maire de M^{me} Desbrosses, de l'Ortheux, mettant à la disposition de la Commune un lot important d'objets de trousseau pour enfants.

B. d'une lettre de la Société de Protection Mutuelle des Employés et Ouvriers des Chemins de fer de France et des Colonies (Section de Nantes) à laquelle était jointe une somme de vingt-huit francs destinée à la souscription en faveur des familles nécessiteuses.

C. D'une lettre de M. M. Champenois frères, mettant à la disposition de la Commune pour les familles nécessiteuses 2500 kg de breizette et 2500 kg de gazillette.

Ces remerciements sont votés à cet généreux donateur. Ensuite M. le Maire fait connaître que, pour répondre à des plaintes qui lui ont été adressées relativement aux réquisitions de chevaux et voitures dans notre commune, dans laquelle la Commission de réquisitions ont prélevé un très grand nombre d'animaux et de matériel, au point de paralyser une partie appréciable du commerce, de l'Industrie et de l'agriculture, alors qu'il est connu que dans d'autres communes très peu de chevaux ont été pris, il s'est rendu près de M. le Préfet auquel il a fait connaître cette situation et protesté énergiquement contre

les procédés employés dans la circonstance.

M. le Chef doit faire part de ces doléances à l'autorité militaire responsable.

<i>J. Laroche</i>	<i>L. Bessières</i>	<i>Mer</i>	<i>A. Vial</i>
<i>F. Saupier</i>	<i>J. Dubois</i>	<i>Ch. Patur</i>	<i>J. B...</i>
<i>H. Roustan</i>	<i>S. Lefevre</i>	<i>Eugene</i>	